

Arrêté n°2023-05 relatif à la composition du bureau de vote dans le cadre de l'organisation des élections des représentants enseignants et des représentants des usagers aux conseils des départements de l'Université de Nîmes.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes :

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le guide électoral de la DGESIP publié le 7 janvier 2021 ;

Vu l'arrêté n°2023-01 en date du 1^{er} février 2023 portant décision relative à la convocation des électeurs et à l'organisation des élections.

ARRÊTE

Article 1: Objet

Les opérations électorales visant à renouveler tout ou partie des représentants des enseignants et des représentants des usagers au sein des départements de l'université auront lieu :

Du mercredi 8 mars 2023 à 9h30 au jeudi 9 mars 2023 à 16h30

Article 2 : Composition du bureau de vote

Un bureau de vote centralisateur a été constitué pour surveiller les opérations de vote. Il est composé d'un président et de secrétaires désignés par le président de l'établissement :

Président : Monsieur Samir SEDDOUKI, Directeur général des services. Secrétaires : Madame Caroline FEUILLADE, Responsable du service juridique et Mme Claire PERETTI.

Article 3 – Scellement des urnes

La cérémonie de scellement des urnes se tiendra le **7 mars 2023** en visioconférence au lien suivant :

https://teams.microsoft.com/l/meetup-

join/19%3ameeting_NTFjMTNiZjUtYjdIZi00YTNjLThmODItYWU3ZTE0ZDA2MGI0%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%220eeb341f-9128-4230-9bdc-

da76f8a3def0%22%2c%22Oid%22%3a%22ae937e25-32c7-45dd-adbd-a634d8990aec%22%7d



Arrêté n°2023-05 relatif à la composition du bureau de vote dans le cadre de l'organisation des élections des représentants enseignants et des représentants des usagers aux conseils des départements de l'Université de Nîmes.

Article 4 – Dépouillement des urnes

La cérémonie de dépouillement des urnes se tiendra le Jeudi 9 mars 2023 à partir de 16h30 en visioconférence au lien suivant :

https://teams.microsoft.com/l/meetup-

join/19%3ameeting_YjJhODI3ZWUtZjJhNS00OGIwLTk5YTMtNzY5ZTk3YmFkZTVI%40thread.v2/0? context=%7b%22Tid%22%3a%220eeb341f-9128-4230-9bdc-

da76f8a3def0%22%2c%22Oid%22%3a%22ae937e25-32c7-45dd-adbd-a634d8990aec%22%7d

Article 5- Exécution

Le Directeur Général des services, ainsi que les personnes précitées sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes le,

Benoit Roig

Président de l'université de Nîmes